



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail CHSCT d'Etablissement du 26 mars 2020

La Cfdt vous adresse quelques informations sur ce Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Cerema Crise Coronavirus, présidé par le DG, en visio sur RingCentral.

> participants CFDT : Virginie AMANT (NC), Cédric RINGEVAL (NP), Jean-François MAHE (OUE), Patrick FOURMIGUE (MED-expert), Mohamed EL FADILI.

Situation des agents

Le MTES demande une remontée quotidienne du nombre de cas d'agents contaminés ou suspectés d'être contaminés. Cette situation ayant un caractère médical, la transmission par l'agent relève du volontariat.

Le Cerema a décidé de réaliser la remontée des cas dont il a connaissance de façon hebdomadaire.

L'organisation des collectifs de travail doit permettre d'assurer un contact au moins hebdomadaire avec son supérieur hiérarchique pour la totalité des agents. Ce contact doit trouver un rythme et une organisation qui répondent aux besoins professionnels d'une part et de conserver un lien avec le collectif de travail d'autre part.

Quelle que soit la nature de la mission et pour toute la durée de la phase de confinement, une intervention d'un agent sur le terrain le serait uniquement avec l'autorisation personnelle du Directeur Général.

Organisation du travail et outils numériques

Le RSE (Réseau Social d'Etablissement) mon.cerema a été utilisé par la majorité des agents. Actuellement environ 500 n'ont pas encore réalisés leur première connexion. Le RSE est facilement accessible via internet depuis l'adresse <https://mon.cerema.fr/>

Le Directeur Général informe de la tenue prochaine d'un rassemblement virtuel de 500 encadrants du Cerema, pour leur préciser certains points utiles.

Vu que la durée du confinement pourrait durer encore un mois, le Directeur Général précise qu'au maximum les agents sont placés en situation de télétravail. De ce fait, il est tout à fait concevable

par exemple qu'une assistante métier, qui souhaite conserver une activité professionnelle et à qui des missions télétravaillables puissent lui être confiées, soit placée en télétravail, après demande à sa hiérarchie et sous réserve de matériel adapté.

Le VPN n'est pas dimensionné pour accueillir la totalité des agents qui cherchent à se connecter. Le Cerema souhaite obtenir du Ministère un volume de connexion limité qui permette de garantir la continuité de l'activité. Il s'agit principalement des fonctions RH, de la gestion, de la paie, de l'informatique et de la hiérarchie. Les agents non identifiés dans la liste qui sera remontée au Ministère seront invités à se connecter le soir ou le week-end pour les mises à jour de la messagerie ou l'accès au réseau.

Dans un objectif similaire de soulager la plateforme Mélanie, il est demandé aux agents d'utiliser autant que possible le RSE pour les échanges de mails (« Publier » permet de sélectionner un ou plusieurs agents et/ou un groupe) en interne Cerema.

Pour répondre aux difficultés que peuvent rencontrer certains agents peu ou pas habitués à ces outils de communication, la DSI va engager rapidement une réflexion.

Action sociale

Le réseau des assistantes sociales (aides matérielles, logement d'urgence) reste actif et en mesure de répondre aux sollicitations des agents. Une mise à jour des coordonnées de contact est en cours pour chaque DTer/DTec. Également, l'accès à la plateforme des psychologues pro-consulte est toujours possible (0805.23.23.62).

Masques de protection

Le décret du 2020-293 du 23 mars précise que « afin d'en assurer la disponibilité ainsi qu'un accès prioritaire aux professionnels de santé et aux patients dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19, sont réquisitionnés : les stocks (présents ou produits) de masques de protection respiratoire de types FFP2, FFP3, N95, N99, N100, P95, P99, P100, R95, R99, R100 détenus par toute personne morale de droit public ou de droit privé ». Une attention particulière devra être faite sur ce point dans les services.

Plan de continuité d'activité (PCA)

Ce CHSCTE a été l'occasion de présenter la concaténation des Plans de Continuité d'Activité réalisés par les différentes Directions locales sur la base d'une trame commune. Il s'agit de la première réalisation d'un tel document pour le Cerema. Il a donc été réalisé en même temps que la mise en œuvre des mesures de :

- prévention avec les aspects de sécurité, gestes barrière,
- gestion de la crise avec le confinement et la poursuite de l'activité.

Ces documents devront être complétés pour préparer la sortie de crise et les mesures liées à la reprise d'activité.

Les PCA sont actuellement assez hétérogènes et ont vocation à être complétés au niveau du CHSCTSS de chaque DTer/DTec et au regard du retour d'expérience.

Enfin, **un CTE Cerema** (comité technique d'établissement) **se tiendra la semaine prochaine en visio.**

Le DG rappelle que **le projet Cerem'Avenir est suspendu jusqu'au retour à la normale.**

Prochain CHSCTE : jeudi 9 avril.



un **avenir** pour **chacun** dans
un  **Cerema** pour **tous** !

Toutes les infos **CFDT Cerema** sur <https://www.cfdt-ufetam.org/categorie/dossiers/cerema/>

CFDT: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS ! Si vous partagez notre vision de l'action syndicale, venez nous rejoindre !